



BAREME HONORAIRES

Mohamed SABRI

IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN

*Honoraires payables à la conclusion du contrat
(Montants honoraires plafonnés*)*

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC

PRIX DE VENTE NET	POURCENTAGE D'HONORAIRES
Inférieur à 90 000 €	5 000 euros
De 90 001 à 150 000 €	7 %
De 150 001€ à 250 000 €	6,5 %
De 250 001€ à 500 000 €	6 %
Au-dessus de 500 001 €	5 %

Nota : L'agent commercial mandataire du réseau SEXTANT FRANCE n'est pas habilité à rédiger un avant contrat ou un compromis de vente. De tels documents engageant les parties peuvent être rédigés par un notaire, un huissier ou un avocat. Nos honoraires sont dus à la réalisation de l'acte authentique de vente et directement payés par le donneur d'ordre ou le Mandant prévu au contrat de mandat ou sur l'avant-contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur. Le réseau SEXTANT FRANCE ne perçoit aucun fond, titre, effet ou valeur de la part de ses clients à la réservation. Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises (TVA ou taxe en vigueur inclus).

Vente d'Immeubles, appartements neufs

*Honoraires payables à la conclusion du contrat
(Montants honoraires plafonnés*)*

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le prix net vendeur du bien
Honoraires HT : de **3 à 12%** suivant contrat Promoteurs

Sextant France

SARL au capital de 100 000 €. R.C.S Paris n° 522 780 014, Code APE : 6831Z

N° de TVA intracommunautaire : FR16522780014.

Siège social: Sextant France, 1 rue de Stockholm - 75008 PARIS - France

Carte professionnelle Transaction sur immeuble et fonds de commerce N° T13639 délivrée par la Préfecture de Paris.

Absence de garantie financière, aucun maniement de fonds.

RCP: QBE Insurance Limited n° 66512-286, Etoile Saint-Honoré, 21 rue Balzac 75406 Paris Cedex 08

**CESSION DE COMMERCE ET/OU ENTREPRISES
DROIT AU BAIL, LOCAUX COMMERCIAUX**

*Honoraires payables à la conclusion du contrat
(Montants honoraires plafonnés*)*

HONORAIRES DE TRANSACTION

Les honoraires sont forfaitaires et couvrent les interventions de préparation, de recherche, de sélection des acquéreurs potentiels, de négociation, d'accompagnement de l'acquéreur et les déplacements. Les honoraires sont à la charge du cédant ou de l'acquéreur selon les négociations, ils ne comprennent pas la rédaction de contrats et l'établissement des diagnostics et du métrage.

1. Locaux à usage professionnel ou commercial - Entrepôts - Bureaux - Locaux industriels - Terrains - Immeubles de rapport, d'habitation, mixtes ...	7% HT du prix de cession
2. Fonds de commerce	7 % HT de la valeur du fonds de commerce
3. Parts ou actions de sociétés	7 % HT de la valeur des parts cédées
4. Droit au bail (droit d'entrée hors négociation bail neuf) - Pas de porte	7 % HT du prix de cession + 10 % HT du loyer HT annuel net de charges
5. Cession de bail (sans droit d'entrée)	10 % HT du loyer HT annuel net de charges
6. Cession de brevets d'inventions, marques, dessin et modèles, cession de licences de transports, débits de boissons ...)	7 % HT du prix de cession

Pour les transactions 1, 2, 3, 4 et 6 : **forfait minimum de perception de 3.000 € HT**
 Pour les transactions 5 : **forfait minimum de perception de 1.500 € HT**

Sextant France

SARL au capital de 100 000 €. R.C.S Paris n° 522 780 014, Code APE : 6831Z

N° de TVA intracommunautaire : FR16522780014.

Siège social: Sextant France, 1 rue de Stockholm - 75008 PARIS - France

Carte professionnelle Transaction sur immeuble et fonds de commerce N° T13639 délivrée par la Préfecture de Paris.

Absence de garantie financière, aucun manquement de fonds.

RCP: QBE Insurance Limited n° 66512-286, Etoile Saint-Honoré, 21 rue Balzac 75406 Paris Cedex 08

HONORAIRES DE LOCATION

Uniquement mise en relation entre le propriétaire et le locataire potentiel, le propriétaire gardant à sa charge l'encaissement des loyers, le paiement des charges, la sélection des entreprises afin de faire réaliser des travaux, etc. Les honoraires sont à la charge du bailleur et/ou du preneur (obligatoirement partagés entre bailleur et locataire si bail d'habitation), ils ne comprennent pas le constat d'état des lieux, la rédaction du bail et l'établissement des diagnostics et du métrage.

- Bail civil, bail d'habitation	10 % HT du loyer HT annuel net de charges
- Bail dérogatoire / bail de courte durée	10 % HT du loyer HT annuel net de charges
- Bail professionnel, mixte	10 % HT du loyer HT annuel net de charges
- Bail commercial	10 % HT du loyer HT annuel net de charges

Sextant France

SARL au capital de 100 000 €. R.C.S Paris n° 522 780 014, Code APE : 6831Z

N° de TVA intracommunautaire : FR16522780014.

Siège social: Sextant France, 1 rue de Stockholm - 75008 PARIS - France

Carte professionnelle Transaction sur immeuble et fonds de commerce N° T13639 délivrée par la Préfecture de Paris.

Absence de garantie financière, aucun manquement de fonds.

RCP: QBE Insurance Limited n° 66512-286, Etoile Saint-Honoré, 21 rue Balzac 75406 Paris Cedex 08